



SITE CLASSE  
au titre de l'article L 341-2  
du code de l'environnement



Parc du château de  
Marolles

Décision : Arrêté ministériel  
Date : 11/10/1943  
Code : 14015

-  Emprise du site
-  Limite communale
-  Limite de division cadastrale
-  Limite de parcelle
-  Bâtiment

Sources :  
IGN BD Parcellaire 2017  
IGN Fond Raster (WMS)  
DREAL-NORMANDIE  
Production :  
Le 19/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

